



Tunis, le 02 décembre 2019

**À Monsieur le Président de l'Institut  
Tunisien de Réhabilitation des  
Survivants de la Torture NEBRAS**

**OBJET** : Rapport général de commissariat aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes de l'**Institut Tunisien de Réhabilitation des Survivants de la Torture NEBRAS** au titre de l'exercice 2018, nous avons l'honneur de vous faire parvenir ci-après notre Rapport Général au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

En vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

**A&B Audit Advisory for Business**  
Mehdi ABDELGHANI



# **SOMMAIRE**

<b>I. Rapport du Commissaire Aux Comptes</b>	<b>03</b>
<b>II. Etats financiers</b>	<b>10</b>
<b>III Notes aux états financiers</b>	<b>15</b>

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX**  
**COMPTES**



Tunis, le 02 décembre 2019

**A Monsieur le Président de l'Institut Tunisien de  
Réhabilitation des Survivants de la Torture NEBRAS**

**I. Rapport sur l'audit des états financiers**

**Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 25 Janvier 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Institut Tunisien de Réhabilitation des Survivants de la Torture NEBRAS, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2018, l'état des produits et des charges et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'Institut Tunisien de Réhabilitation des Survivants de la Torture NEBRAS au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises. Ces états financiers font ressortir des actifs nets positifs de 104.050 Dinars, y compris un résultat de l'exercice déficitaire de 14.405 Dinars

**Fondements de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'applique à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sans réserves

**Responsabilité de direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le Bureau Exécutif de l'association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction de surveiller le processus d'information financière de l'association.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles :

- 1- Conformément aux dispositions de l'Article 40 du Décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans les registres, préparés par l'association au titre de l'exercice 2018, qui sont les suivants :
  - Le registre des membres ;
  - Le registre des délibérations des organes de direction de l'association ;
  - Le registre des activités et des projets ;
  - Le registre des dons.
- 2- Conformément aux dispositions de l'Article 38 du Décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011 portant organisation des associations, toutes les transactions financières de recettes ou de dépenses de l'Institut Tunisien de réhabilitation des Survivants de la Torture NEBRAS sont effectuées par virements ou chèques bancaires chaque fois que leur valeur dépasse Cinq Cent (500) Dinars.
- 3- Conformément aux dispositions de l'Article 41 du Décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011 portant organisation des associations, l'Institut Tunisien de réhabilitation des Survivants de la Torture NEBRAS a procédé à la publication des données relatives aux aides, dons, et donations d'origine étrangère.

**A&B Audit Advisory for Business**

Mehdi ABDELGHANI



# **ETATS FINANCIERS**

Etat de la situation Financière			
Exercice clos le 31 décembre 2018			
Montants exprimés en Dinars Tunisiens (arrondis)			
ACTIFS	Notes	Au 31 décembre	
		2018	2017
Liquidités et équivalents de liquidités	AC 1	206 533	100 638
Placements et autres actifs financiers		-	-
Autres actifs courants	AC 2	53 165	197
Créances et comptes rattachés		-	-
Stocks de fournitures et autres approvisionnement		-	-
Autre actifs non courants		-	-
Immobilisations financières	AC 3	5 000	5 000
Immobilisations corporelles	AC 4	84 648	39 872
Immobilisations incorporelles		5 005	1 833
<b>Total des actifs</b>		<b>354 351</b>	<b>147 540</b>
<b>Passifs Et Actifs Nets</b>			
Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
Autres passifs courants	PA 1	65 761	65 473
Fournisseurs et comptes rattachés		70 990	21 366
Provisions		-	-
Apports reportés	PA 2	113 550	-
Autres passifs non courants		-	-
Emprunts		-	-
<b>Total des passifs</b>		<b>250 301</b>	<b>86 839</b>
Dotations		-	-
Apports affectés à des immobilisations		62 456	4 702
Subventions d'investissement		-	-
Autres actifs nets		-	-
Réserves		-	-
Excédent ou Déficits reportés		55 999	145 855
Excédent ou Déficits de l'exercice		-14 405	-89 856
<b>Total des Actifs Nets</b>	AN	<b>104 050</b>	<b>60 701</b>
<b>Total des Passifs et Actifs Nets</b>		<b>354 351</b>	<b>147 540</b>

Etat des Produits et des Charges			
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2018			
Montants exprimés en Dinars Tunisiens (arrondis)			
	Notes	Au 31 décembre	
		2018	2017
<b>Produits</b>			
Cotisations des adhérents		120	570
Revenus des activités et manifestations		-	-
Subventions de fonctionnement		-	-
Apports non monétaires		-	-
Autres Apports	<b>PR 1</b>	621 793	400 882
Produits des placements		-	-
Quote-part des subventions inscrites aux produits de l'exercice	<b>AN</b>	8 474	4 890
Autres gains		577	10
<b>Total des produits</b>		<b>630 964</b>	<b>406 352</b>
<b>Charges</b>			
Achats consommés de fournitures et approvisionnements	<b>CH 1</b>	-12 755	-7 751
Charges de personnel	<b>CH 2</b>	-211 530	-180 694
Dotations aux amortissements et aux provisionnements	<b>AC 4</b>	-18 279	-13 180
Autres charges courantes	<b>CH 3</b>	-400 489	-291 890
Charges financières nettes	<b>CH 4</b>	-1 009	-2 691
Autres pertes	<b>CH 5</b>	-1 307	-2
<b>Total des charges</b>		<b>-645 369</b>	<b>-496 208</b>
<b>Déficit des produits sur les charges de l'exercice</b>		<b>-14 405</b>	<b>-89 856</b>

Etat des flux de trésorerie		
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2018		
Montants exprimés en Dinars Tunisiens (arrondis)		
	Au 31 décembre	
	2018	2017 <sup>1</sup>
<b>Flux de Trésorerie liés aux activités courantes</b>		
Encaissement des cotisations des adhérents	120	
Encaissement des revenus des activités et manifestations		
Encaissement des subventions de fonctionnement		
Encaissement d'autres revenus et apports	682 755	-74 314
Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	-363 620	
Décaissement des sommes versées au personnel	-211 530	
Autres décaissement des activités courantes	-1 831	
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes</b>	<b>105 894</b>	<b>-74 314</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-66 227	-17 405
Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières		
Encaissement sur cession d'immobilisations financières		
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>	<b>-66 227</b>	<b>-17 405</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Encaissement des dotations		
Encaissement des subventions d'investissement		
Encaissement des apports affectés à des immobilisations	66 228	
Encaissement provenant des emprunts		
Décaissement suite aux remboursements d'emprunts (en principal et intérêts)		
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>	<b>66 228</b>	<b>-</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>105 895</b>	<b>-91 719</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>100 638</b>	<b>192 358</b>
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>206 533</b>	<b>100 638</b>

<sup>1</sup> Les flux de trésorerie de l'exercice 2017 n'ont pas été retraités

# **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

## **I. Présentation de l'Association**

L'Institut Tunisien de Réhabilitation des Survivants de la Torture NEBRAS a été créé en juillet 2014 (Jort n°90 du 29 juillet 2014). Ses objectifs consistent en :

- La réhabilitation des survivants de la torture pour qu'ils jouissent de leurs droits à la santé et à la dignité ;
- La facilitation de la réinsertion des survivants de la torture ;
- L'offre de services de soins multidisciplinaires ;
- La formation et le renforcement des compétences des professionnels de la santé en matière de prise en charge des survivants de la torture ;
- La sensibilisation des survivants de la torture, des professionnels de la santé et de l'opinion publique sur l'importance de la réhabilitation ;
- Le développement des activités de recherches et l'amélioration des techniques et des protocoles de soins ;
- La contribution à la lutte contre la pratique de la torture et les mauvais traitements.

L'Institut Tunisien de Réhabilitation des Survivants de la Torture NEBRAS est régie par les dispositions du Décret-Loi n°2011-88 du 24 septembre 2011 portant organisation des associations.

Le Bureau exécutif de l'association est composé des membres suivants :

- Président : M. Ahmed BANSAR
- Secrétaire Général : M. Sami OUANES
- Trésorier : Mme. Rym Ridha HAFFANI
- Membre : Mme. Nadia KAFFEL

Le Directeur Exécutif de l'association est M. Malek LAKHOUA

## **II. Bases de mesures et principes comptables**

Les états financiers de L'Institut Tunisien de Réhabilitation des Survivants de la Torture NEBRAS arrêtés au 31 Décembre 2018 ont été élaborés conformément à la norme comptable relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans buts lucratifs NCT 45.

Ces états financiers sont composés d'un Etat de la situation Financière, d'un État des Produits et des Charges, d'un état des flux de trésorerie et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par l'association pour l'élaboration de ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2018 sont les suivants :

### **II.1. Apports reportés**

Ce poste comprend les apports grevés d'affectations d'origine externe, qui sont affectés, conformément à l'engagement pris à leur égard, aux charges d'exercices futurs (Produits différés).

## II.2. Les valeurs immobilisées :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont prises en compte à leur coût d'acquisition augmenté éventuellement des frais se rapportant directement à l'acquisition ou à la mise en service.

Le montant amortissable de chaque bien est déterminé après déduction de la valeur résiduelle à l'issue de sa période probable d'utilisation.

Les durées probables d'utilisation des immobilisations les plus significatives sont les suivantes :

❖ Logiciels	3 ans
❖ Agencement Aménagements et installations	10 ans
❖ Équipement de bureau	5 ans
❖ Matériel informatique	3 ans

## II.3. Les Actifs nets :

### Les Dotations :

Ce poste comprend les apports affectés que l'organisme est tenu de maintenir en permanence, en vertu d'une affectation d'origine externe. Lorsque ces fonds sont placés, le produit des placements est soit constaté dans ce poste soit constaté en résultat conformément à la volonté du donateur.

### Apports affectés à des immobilisations :

Ce poste comprend les apports sans droit de reprise effectués par les adhérents ou tout autre pourvoyeur de fonds autres que le pouvoir public et finançant les actifs non courants : Immobilisations corporelles et incorporelles qu'elles soient amortissables ou non amortissables.

### Subventions d'investissement :

Ce poste comprend les subventions d'investissement finançant les biens amortissables et non amortissables.

Ces subventions constituent une des formes d'aides publiques générant un transfert de ressources vers l'OSBL<sup>2</sup> et destinées à lui permettre d'acheter, de construire, de créer ou de se rendre acquéreur, par tout autre moyen, d'actifs immobilisés. Elles doivent être traitées conformément aux dispositions de la NCT 12 relative aux subventions publiques.

### Autres actifs nets :

Ce poste comprend les apports, autres que les dotations, les apports des adhérents et les subventions d'investissement.

### Excédents et déficits reportés :

Ce poste comprend les excédents ou déficits des exercices antérieurs ou une partie de ces excédents ou déficits, dont l'affectation a été renvoyée par l'Assemblée Générale statuant sur

---

<sup>2</sup> Les OSBL sont des organismes constitués notamment à des fins politiques, sociales, éducatives, religieuses, humanitaires ou autres qui n'émettent généralement pas de titres de propriété transférables et dont l'objet n'est pas de procurer un avantage économique direct à leurs membres ou donateurs.

les comptes de l'exercice ou des exercices précédents ainsi que les excédents ou déficits des exercices antérieurs en attente d'affectation.

**Excédent ou Déficit de l'exercice :**

Ce poste exprime la performance de l'OSBL. Il est constitué par la différence entre les comptes de produits et les comptes de charges de l'exercice.

**II.3. Unité monétaire :**

Les comptes de l'Institut Tunisien de Réhabilitation des Survivants de la Torture NEBRAS sont arrêtés et présentés en Dinar Tunisien.

**II.4. Continuité d'exploitation :**

Les états financiers sont établis dans une perspective de continuité de l'exploitation. En effet, l'association poursuit normalement ses activités dans un avenir prévisible et elle n'a ni l'intention, ni l'obligation de mettre fin à ses activités ou de réduire sensiblement leur étendue.

**III. Notes relatives à l'état de la situation financière**

**AC1 Liquidités et équivalents de liquidités**

<b>En Dinars</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>Variation</b>
Banque ATB Dingity	35 480	28 677	6 803
Banque ATB SRT	143 173	2 124	141 049
Banque ATB UNVF	27 528	69 553	-42 025
Caisse	352	284	68
<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>206 533</b>	<b>100 638</b>	<b>105 895</b>

**AC2 Autres actifs courants**

<b>En Dinars</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>Variation</b>
Produits à recevoir	53 165	0	53 165
Charges constatées d'avances	0	197	-197
<b>Autres actifs courants</b>	<b>53 165</b>	<b>197</b>	<b>52 968</b>

**AC3 Immobilisations financières**

Le solde de la rubrique n'a pas varié entre les deux exercices, il s'agit du montant de la caution sur loyer versée en 2014.

**AC4 TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2018**

DESIGNATION	VALEURS BRUTES			AMORTISSEMENT				V.C.N AU 31/12/2018	
	Au 31/12 /2017	Acquisitions	Cessions	Au 31/12/2018	Antérieur	Dotation	Amt. Cession		Amt. Cumulés
<b>Immobilisations Incorporelles</b>									
Site Web	2 263	-	-	2 263	1 513	750	-	2 263	-
Logiciel	3 356	5 490	-	8 846	2 273	1 568	-	3 841	5 005
<b>S/TOTAL</b>	<b>5 619</b>	<b>5 490</b>	<b>-</b>	<b>11 109</b>	<b>3 786</b>	<b>2 318</b>	<b>-</b>	<b>6 104</b>	<b>5 005</b>
<b>Immobilisations Corporelles</b>									
Agencements, Aménagements et installation	22 164	-	-	22 164	2 749	2 217	-	4 966	17 198
Equipements de bureau	23 898	976	-	24 874	9 739	4 866	-	14 605	10 269
Matériel informatique	11 595	52 487	-	64 082	8 762	5 606	-	14 368	49 714
Autres immobilisations corporelles	7 059	7 274	-	14 333	3 594	3 272	-	6 866	7 467
<b>S/TOTAL</b>	<b>64 716</b>	<b>60 737</b>	<b>-</b>	<b>125 453</b>	<b>24 844</b>	<b>15 961</b>	<b>-</b>	<b>40 805</b>	<b>84 648</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>70 335</b>	<b>66 227</b>	<b>-</b>	<b>136 562</b>	<b>28 630</b>	<b>18 279</b>	<b>-</b>	<b>46 909</b>	<b>89 653</b>

**PA 1 Dettes courantes**

<b>En Dinars</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>Variation</b>
Charges à payer	13 801	11 950	1 851
Cotisations CNSS à payer	12 125	10 911	1 214
Créditeurs divers	29 802	29 802	0
Etat impôts et taxes à payer	10 033	12 810	-2 777
Fournisseurs	70 990	21 366	49 624
<b>Dettes courantes</b>	<b>136 751</b>	<b>86 839</b>	<b>49 912</b>

**PA2 Apports reportés**

Il s'agit des apports de "THE SIGRID RAUSING TRUST" relatifs au 3ème rapport d'avancement du 01/10/2020.

**AN Actifs nets**

Rubrique	Dotations immobilisations à des	Appports affectés à des	Sub. investissement	Autres actifs nets	Réserve	Excédent	
						Excédent ou Déficits reportés	Excédent ou Déficits de Total général
<b>Solde au 31.12.2017</b>		4 702			145 855	-89 856	60 701
Apports reçus affectés à des immobilisations		66 228					66 228
Résorption des apports affectés à des immobilisations		-8 474					-8 474
Affectation de l'excédent ou du déficit de l'exercice précédent							0
Excédent ou Déficits de l'exercice						-14 405	-14 405
<b>Solde au 31.12.2018</b>	<b>0</b>	<b>62 456</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>145 855</b>	<b>-104 261</b>
							<b>104 050</b>

**IV. Notes Relatives à l'état des produits et des charges**

**PR 1 Autres apports**

- En Dinars	2018	2017	Variation
Dons reçus de l'Institut DIGNITY	284 604	200 768	83 836
Dons reçus de l'UNVF	120 405	157 780	-37 375
Dons reçus de SRT	99 840	42 334	57 506
Dons reçus de l'ambassade de Suisse	19 997	0	19 997
Dons reçus IRCT	27 499	0	27 499
Dons reçus IFRC	114 545	0	114 545
Dons reçus OI	3 840	0	3 840
Dons reçus UNFPA	17 291	0	17 291
<b>Apports reçus affectés à des immobilisations</b>	<b>-66 228</b>	<b>0</b>	<b>-66 228</b>
<b>Total</b>	<b>621 793</b>	<b>400 882</b>	<b>220 911</b>

**CH 1 Achats consommés approvisionnements**

- En Dinars	2018	2017	Variation
Achats non stockés	10 929	6 135	4 794
Electricité	1 523	1 508	15
Eau	303	108	195
<b>Achats consommés d'approvisionnements</b>	<b>12 755</b>	<b>7 751</b>	<b>5 004</b>

**CH 2 Charges de personnel**

- En Dinars	2018	2017	Variation
Salaires bruts	180 841	154 479	26 362
Charges patronales	30 689	26 215	4 474
<b>Charges de personnel</b>	<b>211 530</b>	<b>180 694</b>	<b>30 836</b>

**CH 3 Autres charges courantes**

- En Dinars	2018	2017	Variation
Transport déplacement et hébergement	135 836	84 347	51 489
Honoraires	135 740	98 716	37 024
Location	39 265	37 522	1 743
Frais de publication	22 157	26 762	-4 605
Formation	19 824	26 967	-7 143
Achats d'études	15 619	6 112	9 507
Frais postaux et de de télécommunications	4 563	4 375	188
Entretien et réparation	3 040	3 374	-334
Impôts et taxes	2 829	2 313	516
Services bancaires et assimilés	1 639	980	659
Prime d'assurance	157	140	17
Autres	19 820	282	19 538
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>400 489</b>	<b>291 890</b>	<b>108 599</b>

**CH 4 Charges financières nettes**

- En Dinars	2018	2017	Variation
Intérêts	88	249	-161
Perte de change	921	2 442	-1 521
<b>Charges financières nettes</b>	<b>1 009</b>	<b>2 691</b>	<b>-1 682</b>

**CH 5 Autres pertes**

- En Dinars	2018	2017	Variation
Autres pertes ordinaires	1 307	2	1 305
<b>Charges financières nettes</b>	<b>1 307</b>	<b>2</b>	<b>1 305</b>